

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 juin 2025  
N°DC-2025-39

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

**Objet : Renouvellement de la cotisation à la Fédération nationale des communes forestières**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi dix-neuf juin deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : M. Daniel DURAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL et Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC

**Secrétaire de séance** : M. Franck JOSSO

Vu la délibération n°DC-2023-13 en date du 28 mars 2023 relative à la création de l'association des collectivités forestières du Morbihan ;

L'actualité estivale 2022 marquée par des feux d'une ampleur inédite, notamment dans le Morbihan, nous a rappelé à quel point une gestion durable de la forêt était indispensable.

Qu'une collectivité en soit propriétaire ou non, le rôle des élus locaux est fondamental dans la politique forestière territoriale. En effet, avoir une vision de l'espace forestier est un atout de développement considérable pour les espaces ruraux et urbains. Le contexte international révèle aujourd'hui toute l'importance des questions d'autonomie énergétique des territoires et l'engagement pour le climat.

La commune de Colpo a adhéré, en 2023, à l'association des collectivités forestières du Morbihan ainsi qu'à la Fédération Nationale des communes forestières.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **RENOUVELE** la cotisation annuelle à la Fédération nationale des communes forestières ainsi qu'à l'association des collectivités forestières du Morbihan pour un montant de 200€.
- **PRECISE** que les crédits sont ouverts à l'exercice 2025 du budget principal, compte 65648.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire de Colpo**

**Freddy JAHIER**

